



# **COMITE**

# **DIRECTEUR**

**Réunion du 27 au 29 septembre 2019**

*(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 27 septembre de 14h30 à 20h00, le samedi de 8H00 à 19H30 et le dimanche de 8H00 à 11H45)*

**Etaient présents** : Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, FUENTES, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. POGGI, ROBERT, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL, Mme TROUBAT, MM. VAISSIERE, Mmes VEROLA et VIGUIE

**Etaient excusés** : MM. DESMULIE, IANNARELLI (dimanche), Mme PAUGAM (vendredi après-midi)

**Y participaient** : M. GRANDE, Directeur Administratif & Financier  
M. PERONNET, Directeur Technique National  
M. RODRIGUEZ, Directeur Technique National Adjoint,  
MM. ROUX et DUTERME, CTFN (le vendredi)

## **I. OUVERTURE et sujets d'actualité**

C'est avec une profonde tristesse, après le décès de notre chauffeur du Car Podium Jean-Pierre DARREOUS, que nous avons appris celui de l'ancien médecin de la FFPJP Raymond VIVIAN.

En ce qui concerne les Championnats d'Europe en Bulgarie, nos résultats (Médaille OR en Triplette vétéran et ¼ de finales Tir précision et Triplettes Hommes) seront commentés par la suite par notre DTN.

L'article de BOULISTENAUTE est très critique à l'encontre des joueurs et de la DTN. Il mérite que l'on rencontre Lionel ZIANET afin qu'il précise sa position vis-à-vis de la FFPJP. En effet si Boulistenaute fait du journalisme, nous ne pourrions pas maintenir notre convention.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la signature de la Convention Pentapartite entre notre fédération, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Sports, l'USEP et l'UNSS qui est intervenue le 25/09/2019 dans le cadre de la journée du sport scolaire. Le communiqué relatif à cet évènement a été diffusé.

Centre National: les visites de sites candidats avancent bien et nous y reviendrons au moment de la commission compétente.

Jean-Christian LERANDY se présentera comme Président de la Confédération OCEANIE.

CD61 : Didier HILLIERE assure la Présidence du Comité par intérim, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Affaire de mœurs d'un éducateur de Vendée : une suspension immédiate et un engagement de poursuites ont été requis en Commission de Discipline Fédérale.

L'assemblée générale la Ligue Antilles - Guyane n'est toujours pas tenue à ce jour, malgré nos nombreuses interventions. Nous traiterons cette question en Conseil National en présence du Président du Comité Régional.

Au vu de l'ordre du jour très chargé en Comité Directeur et en Conseil National, il est demandé aux responsables des commissions de ne rapporter en Comité Directeur que les propositions prioritaires qui nécessitent un vote du comité directeur et/ou des aménagements budgétaires en vue de la prochaine Commission des Finances qui se tiendra le Jeudi 7 Novembre en notre siège.

## **II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue du 07 au 09 juin derniers n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### III. TRESORERIE

A la lecture du compte de résultats au 10 septembre 2019, la situation comptable est conforme dans l'ensemble des lignes budgétaires. Les recettes s'élèvent à la somme de 2 429 692.45 € dont 2 119 935.00 € de licences et mutations. Pour les dépenses, nous totalisons une somme de 1 893 493.40 €, ce qui nous donne un excédent de 536 199.05 € avec des disponibilités à hauteur de 1 971 943.68 €.

Les fiches financières des comités seront transmises avant le 20 octobre puisque nous arrêterons les comptes de licences dans le courant de la semaine prochaine, après les extractions réalisées par Didier SCHMITT et Eric REBIBO. Je remercie Didier qui a préparé un outil informatique très fonctionnel qui permettra à Christy d'établir les fiches financières très rapidement.

Pour préparer au mieux le budget 2020, les responsables de commissions recevront une fiche budgétaire détaillée à remplir par informatique et à nous transmettre avant le 15 octobre prochain. La Commission des finances étudiera les différentes demandes lors de la confection du budget 2020. Les responsables de commissions dont les comptes ont évolué depuis la dernière situation comptable du 10 septembre recevront dans le courant de la semaine prochaine un nouvel état à jour de leurs dépenses.

Notre Congrès électif de 2020 ayant lieu en décembre à EVIAN LES BAINS, nous travaillons afin de trouver une solution pour d'avancer l'arrêté des comptes au 31 octobre 2020. Le 30 novembre 2020 est une date trop proche de notre congrès pour l'envoi des comptes à nos comités et également pour la validation de nos documents financiers par le commissaire aux comptes. Nous devons certainement procéder à l'affectation de nos dépenses de novembre 2020 en provisions. Le budget 2020 sera bien sur les 12 mois du 1 décembre 2019 au 30 novembre 2020 mais nous devons certainement présenter au Congrès de Janvier 2020 au Touquet une modification statutaire pour l'arrêté des comptes financiers au 31 octobre de l'année au lieu du 30 novembre.

Pour le règlement des aides aux organisateurs des championnats de France, les virements seront générés la semaine prochaine à la suite des rapports des différents délégués et de l'avis du comité directeur de ce week-end. Pour donner suite aux demandes de certains comités organisateurs, nous avons versé un acompte de 50 % de l'aide FFPJP. Nous proposons d'étendre ce versement d'acompte de 50 % à l'ensemble des organisateurs (championnats de France et Congrès). Pour les championnats de France, virement début Juin et pour le Congrès, virement courant novembre.

*Le comité directeur est favorable.*

Pour les indemnités versées aux clubs en Coupe de France, nous prévoyons de procéder aux règlements aux comités après les tours régionaux (courant février). Auparavant, le remboursement était fait sur la fiche financière. Nous aurons la possibilité également de procéder à l'encaissement des inscriptions de 10 € par club que nous déduisons des indemnités et qui n'apparaîtront plus sur la fiche financière.

Pour les délégations sur les championnats de France, il est demandé aux personnes de la FFPJP de respecter les organisateurs. Il ne sera pas pris en compte des repas sur les notes de frais personnelles des délégués si ces repas ont été réservés par le siège auprès de l'organisateur.

Je vous informe que nous aurons un audit du Ministère des Sports les 21 et 22 octobre au siège sur notre exercice comptable 2018 principalement sur l'utilisation des subventions du Ministère dans le cadre de la convention d'objectifs.

Nous rappelons que l'augmentation de la licence (toutes catégories) de 2 € votée au congrès de Troyes sera effective à compter de la saison 2021. **Pour 2020, le prix de la licence reste inchangé.**

#### IV. DTN

##### ➤ **Collectif féminin :**

Suite à l'affaire du collectif féminin survenue lors de l'International de PALAVAS (34) le comité directeur a reçu, comme convenu, les joueuses Charlotte DARODES et Cindy PEYROT. La discussion a eu lieu en libre expression et la DTN comme la FFPJP ont convenu de les maintenir dans les dispositifs conduits par la DTN et ainsi de laisser la porte ouverte aux deux joueuses à des sélections futures en Equipes de France.

##### ➤ **Ebauche de la future DTN :**

DTN Actuelle : Pôle sportif et pédagogique de la FFPJP

**Son objet: Organe** de prise de décision stratégique dans le domaine sportif et pédagogique.

**Sa composition:** deux cadres d'états (DTN, DTNA), trois conseillers fédéraux nationaux (CTFN) et deux conseillers spécifiques, un conseiller fédéral régional (CTFR FFPJP) et trois conseillers fédéraux régionaux (CTFR REGION)

**Ses missions:** Gestion des secteurs haut-niveau, développement et formation.

**Ses responsabilités:** définies dans les fiches de postes et les lettres de missions.

Une DTN renforcée pour quoi faire ? Permettre une structuration du Haut Niveau et le maillage des territoires :

- Professionnalisation CTFR
- Accompagnement des territoires et des CTFR sur la Politique jeune, structuration ETR, ETD, création et mise en place de service civique....
- Accompagnement sur la réforme des formations
- Professionnalisation de la filière de haut niveau

Structuration territoriale idéale de la professionnalisation :

Au niveau National : DTN/DTNA et 5 CTFN

Au niveau régional : 16 CTFR (doublement des postes sur les 3 plus grandes régions)

Au niveau des clubs : postes d'agent de développement territorial (bassin de clubs + services civiques)

##### Accompagner les Clubs du Bassin :

- Accompagner la structuration des projets de club et la création d'une coordination technique.
- Accompagner la conception de projets pédagogiques en milieu scolaire/universitaire et la création de sections sportives
- Mettre en œuvre les actions avec le milieu scolaire/universitaire et dans la mise en place d'animation dans et hors club pour les publics non licencié
- Mettre en œuvre, transmettre les contenus d'apprentissage et accompagner les éducateurs de clubs
- Accompagner la labellisation des EDP et évaluer le respect des critères de labellisation
- Diriger l'organisation technique des plateaux de détection
- Conseiller sur les niveaux d'engagement des équipes de club
- Accompagner le processus de création d'un club et les premières actions d'accueil des pratiquants ; - Accompagner les projets de développement de la pratique féminine.

##### Former et accompagner les éducateurs :

- Présenter aux acteurs du bassin l'offre de formation «Pétanque»
- Coordonner et animer les séquences de formation fédérale, participer à la certification, évaluer le respect des conventions et mise en œuvre des brevets fédéraux
- Assurer le suivi, la formation et l'accompagnement des éducateurs et entraîneurs

#### Développer l'éducation à la citoyenneté et la cohésion sociale :

- Mettre en œuvre le plan fédéral
- Sensibiliser les acteurs du bassin et accompagner les clubs à la conception de nouvelles actions.

#### Coordonner l'équipe technique du bassin :

- Animer le réseau des formateurs du bassin, le réseau des référents de club
- Présenter un bilan annuel des actions pour évaluation
- Elaborer la lettre de missions et soumettre à la Direction Technique Nationale

Le projet a été présenté aux Président de Régions en Conseil des Régions.

### **V. CONVENTIONS**

#### **QUARTERBACK :**

Une rencontre a été organisée avec Maryan BARTHELEMY et Julien CLERC de QUARTERBACK vendredi matin pour établir la coordination des Calendriers des Masters (prévision de 8 étapes plus la finale) et du Pétanque Tour. Nous finaliserons ceci fin janvier, début février 2020. L'engagement d'une Equipe de France dans les Masters sera défini avec notre DTN.

Trophée Des Villes 2019 : cette manifestation se déroulera en même temps que la prochaine réunion du comité directeur. De plus, Michel COSTE qui assurait la délégation dans ce cas n'est pas disponible, de même qu'aucun des Présidents de Régions. Le président verra cette question dans les jours à venir.

L'appellation « MASTERS DE PETANQUE » est protégée et interdite à nos organisateurs : nous sommes intervenus pour une organisation en CD38 qui a corrigé.

Notre obligation contractuelle de distribution de nos comptes rendus et communiqués de Presse doit être impérativement respectée.

#### **EDUCNAUTE :**

La révision de la convention est en cours et Laurent ROUGIER est en charge de sa finalisation

#### **USCF :**

Les « cheminots sont ravis » de notre collaboration tels qu'en témoignent les courriers de remerciements reçus du Président de l'USCF).

#### **FFH :**

Bernadette TROUBAT y travaille et une rencontre est planifiée le 15 Octobre en leur siège.

### **VI. INTERNATIONAL**

#### **1. FIPJP**

- Fini la FMP car la nouvelle fédération malgache FSBM est reconnue par le Ministère des Sports de Madagascar jusqu'à la prochaine AG électorale prévue fin 2020.
- Pour ce qui concerne les Equipes de MADAGASCAR participantes dans nos nationaux / internationaux nous suivrons la directive de la fédération malgache (FSBM) qui dit que « ne peuvent représenter MADAGASCAR que les équipes composées de joueurs de nationalité Malgache » soit licenciés à la FSBM, soit licenciés en France mais ayant l'aval de la FSBM

Les équipes composées de joueurs malgaches licenciés en France n'ayant pas reçu l'aval de la FSBM ne peuvent pas représenter MADAGASCAR ni être appelées / citées comme telles.

Francis GARRIGUE donnera cette information aux organisateurs de nationaux lors de la réunion du 1<sup>er</sup> week-end de novembre à MONTAUBAN.

## 2. CEP

- CE Espoirs le WE prochain 10/2019  
16 nations en Masculins et 10 en Féminines  
Diffusions en direct sur la Chaîne Sport en France le Dimanche: une demi-finale, les finales  
Tir de Précision hommes et femmes, les finales hommes et femmes.
- Coupe d'Europe – Saint Yrieix (16) du 28 /11 au 01/12 2019 (notre club qualifié est LYON CANUTS)
- 04/07/2020 : CE TF (EI EJIDO Espagne)
- 23 au 26/07/2020 : Tours qualificatifs de la Coupe d'Europe
- 17 au 20/09/2020 : CE TTH, TTF, DSH, DSF, DM (RIGA en Lettonie)
- 01 – 04 Octobre 2020 : CE Espoirs + Jeunes H et F 2020 – Saint Pierre Les Elbeuf (76) – Organisateur CD76
- CE du 19 – 26 Septembre 2021 ALBERTVILLE :
  - CE Triplettes Vétérans du dimanche 19/09 au Mardi
  - Mercredi bilan du CE TV et préparatifs du CE TH
  - CE Triplettes Hommes (TH) du Jeudi au Dimanche 26/09
- Finale Coupe d'Europe : 26 au 29 Novembre 2020 (ST YRIEIX)

### Réunion de la CEP

- Bureau à MONTAUBAN : 02/11/2019
- Comité Directeur CEP : 07/03/2020
- Congrès de la CEP : 04/04/2020

### Procédure de Mutation CEP :

Une procédure a été préparée et va être envoyée par le Président aux membres du Comité Directeur FFPJP.

## 3. CNOSF

**03/07/2019** - Réunion des FNO (excusé) - Plan Héritage 2024

**04/07/2019** – Mails aux CD/CR sur les modalités de captation de la Chaîne Sport en France

**05/07/2019** – Mail de Denis MASSEGLIA relatif aux CTS (transmis au CD FFPJP)

**12/07/2019** - Mail de Denis MASSEGLIA relatif aux Jeux des Masters (transmis aux DTN pour avis). C'est un beau projet avec notre participation qui est une excellente nouvelle... il faudra réfléchir au format de la compétition et de l'immense animation à prévoir le dimanche avec l'ensemble des sportifs.

**09/07/2019** – Réunion préparatoire au Salon des Maires et des Collectivités Locales du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2019 à PARIS EXPO, porte de Versailles. La FFPJP n'y participera pas.

**01/09/2019** – Mail CNOSF

- « **Carte découverte passerelle école-club** » s'adressera à tous les écoliers des classes de CM1 et CM2 titulaires de la licence USEP ou de la licence UGSEL et sera distribuée par les délégués de l'USEP et de l'UGSEL dans les écoles. Elle offrira aux jeunes la possibilité de tester des activités sportives pendant 1 mois dans des clubs volontaires et référencés situés autour de chez eux. La durée de validité de cette carte est fixée pour cette expérimentation du 23 septembre au 19 octobre 2019. Chaque écolier aura accès gratuitement – c'est-à-dire sans adhésion ni prise de licence dans le club – à 3 séances de découverte par club.

- Afin d'établir la liste des clubs et des activités proposés dès septembre 2019, les présidents des CDOS des 3 départements retenus (VIENNE – ORNE – BOUCHES DU RHONE) vont contacter l'ensemble des clubs de leur département afin de les informer du dispositif et de leur demander s'ils souhaitent accueillir des écoliers titulaires de la carte passerelle en séance de découverte. La liste des clubs volontaires sera alimentée et mise à jour par les CDOS dans l'annuaire du sport que vous retrouverez ici : [www.annuairedusport.fr](http://www.annuairedusport.fr). Ces clubs pourront ainsi être repérés aisément par les écoliers et leur famille.

**20/07/2019** - Questionnaire à l'attention des clubs affiliés

**05/09/2019** – Réunion Fédérations Non Olympique (Laurent VAISSIERE) : l'idée de députés sur la licence non obligatoire fait son chemin et représente un réel danger pour les fédérations. Nous pourrions ainsi avoir un débat sur la licence loisir ou une autre forme de licence au prochain congrès.

**12/09/2019** – Réunion Chaîne Sport en France (Xavier GRANDE)

**24/09/2019** - Journée d'information consacrée au programme Erasmus + sport (excusé pour cause de Comité Directeur)

#### 4. MINISTERE

**02/07/2019 - Rencontre des Solutions sur la thématique « Sport et Economie Sociale et Solidaire » : Patrice RODRIGUEZ**

**« Sport au féminin toujours 2020 »**

- « Dans le cadre de l'opération de médiatisation du sport féminin 2020 « Sport Féminin Toujours », le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a besoin de connaître la liste des événements sportifs de référence - féminins et mixtes - qui se tiendront sur le territoire national et à l'étranger entre le 1 et le 23 février 2020, avec un focus particulier sur les week-ends des 1-2, 8-9, 15-16 et 22-23 février 2020.
- Nous devons communiquer le calendrier de ces compétitions ainsi que le nom de personnalités de notre discipline (arbitres, dirigeantes, entraîneuses ou sportives) pouvant faire l'objet de sollicitations pour appuyer les journalistes dans la construction de reportages (médias nationaux ou locaux).
- Notre contribution est attendue pour le 30 septembre. Elle est à adresser à Muriel FAURE (bureau DSB1) : [muriel.faure@sports.gouv.fr](mailto:muriel.faure@sports.gouv.fr)
- Nous souhaiterions pour celles et ceux qui le peuvent une contribution dès que possible afin d'alimenter nos réflexions en cours avec le CSA et le cabinet de la ministre sur la date à retenir

*Décision : notre DTN va proposer les quelques événements suivants qui pourraient être suivi pour des reportages*

- 15 et 16 février : finale de zone de la coupe de France sur un site avec des féminines championnes et peut-être mettre des arbitres féminines sur ce site pour faire deux sujets de reportage
- 22-23 février : International jeunes à Annecy ou nous devrions amener deux équipes de France jeunes féminine avec Florence et Anna dans l'encadrement ce qui pourrait aussi deux sujet de reportage. On pourrait aussi mettre des arbitres féminins...

**14/09/2019** - Filière Sport - 17h Palais Brongniart 16 Place de la Bourse, 75002 Paris

**Mail du 25/09/2019** - Modèles économiques coopératifs : pour poursuivre cette dynamique d'accompagnement dans ces évolutions vers de nouveaux modèles économiques coopératifs, la Direction des Sports (DS.C3 – Bureau de l'Emploi et des Branches Professionnelles) lance un appel à expérimentations : Modèles économiques coopératifs » dans le champ sportif.

Cette année, cet appel à expérimentations a pour objectif de soutenir 2 types de projets :

- A destination des DR(D) JSCS et DJSCS pour impulser ou accompagner des projets territoriaux impliquant différents acteurs du sport autour d'un projet commun dans le sport ;
- À destination des fédérations pour impulser ou accompagner l'évolution des modèles économiques d'un ou de plusieurs de leurs membres (clubs, comités,).

Il porte sur la mise en place d'un processus d'analyse dans un territoire ou une discipline visant à développer des modèles coopératifs type SCIC dans le champ du sport. En tant qu'appel à expérimentations, le financement portera sur des projets innovants ou en création, et non sur la consolidation de projets déjà existants. Vous trouverez ci-joint le cahier des charges et les modalités de réponse à cet appel à expérimentations. Les réponses seront à transmettre avant le 30 septembre 2019 par voie électronique à : [DS.C3@sports.gouv.fr](mailto:DS.C3@sports.gouv.fr)

*Décision : le Comité Directeur décide de ne pas participer.*

**ASSEMBLEE NATIONALE** : 19/09/2019 – 09 :30 - Colloque « La défense du service public du sport ». (Patrice RODRIGUEZ)

## **VII. COMMISSIONS**

### **A. ARBITRAGE**

La commission a désigné les arbitres pour les différentes compétitions de 2020 (championnats de France, Masters, ...)

Suite aux retours (débriefing et analyse) sur les Championnats de France 2019, il est précisé les rôles de chacun.

#### **Rôle du superviseur :**

Il ne s'occupe que de la logistique (vérifie que chaque arbitre a une chambre individuelle salubre, le nombre de nuitées par arbitre, que toutes les clés ont été données, distribue les sacoches et les tickets repas, organise la photo de groupe).

#### **Rôle de l'arbitre principal :**

Il donne les consignes pour la compétition sur les terrains aux arbitres du PNA et aux arbitres du CD organisateur. Il lance le concours, répartit les arbitres sur les terrains de jeu, ravitaille en bouteilles d'eau, gère la pause déjeuner et effectue le contrôle de boules.

#### **Les autres arbitres du PNA :**

Ils exécutent les consignes, restent sur la compétition, vont vérifier s'il y a d'autres parties sur un autre site pour proposer leurs services, aident l'autre compétition (si 2 championnats) et attendent l'accord de l'arbitre principal avant de partir (ils forment un corps et aident leurs collègues : cf la charte).

#### **L'accès au car podium :**

Seul l'arbitre principal est autorisé à accéder au car podium pour les besoins de sa fonction. Quand il y a 2 Championnats sur le même site et quand aucun des arbitres principaux n'est superviseur, le responsable des consignes sera désigné par le superviseur. Les organisateurs des Championnats doivent prévoir un endroit fermé et dédié pour que les arbitres se changent et pour faire le contrôle des boules.

Si la majorité des concours nationaux se passent bien, certains présentent des anomalies. Les problèmes rencontrés par les arbitres sur les concours nationaux : accueil, questions posées à l'arbitre pour savoir d'où il vient (il va coûter cher), chambre, restauration, arbitres en nombre insuffisant, arbitres pas en tenue officielle, incompétence d'arbitres, incompétence de teneurs des tables de marque, incompétence de certains délégués, pas d'information ou de retour sur les rapports des délégués, trop d'oublis d'équipes inscrites (tirages au sort faits), horaires pas respectés, début des concours trop tard, concours vétérans à plus de 128 équipes sur une journée (ex : 17h d'arbitrage à Andrézieux-Bouthéon sur une journée pour + de 200 équipes), pas de respect des organisateurs, rapports d'incidents non effectués... Certains concours ne respectent pas le cahier des charges des nationaux.

Conséquences : les arbitres refuseront d'arbitrer certaines compétitions.

Les points positifs sur des concours nationaux : accueil, chambre, restauration, organisation, locaux à disposition.

Un constat des arbitres : les concours en poules commençant à 9h le 1<sup>er</sup> jour et optant pour les poules terminées avant la pause déjeuner posent moins de problèmes et se finissent plus tôt.

### Modifications du règlement de jeu provençal :

Les arbitres de la CNA, du PNA et nationaux acceptent sans problème toutes les modifications, sauf celle du tir à 3 pas : les arbitres ne sont pas favorables à cette mesure car ce point particulier sera trop compliqué à faire respecter.

Décision : Le comité directeur décide de suivre les recommandations du corps arbitral et conserve le règlement actuel du tir.

### Indemnités et Frais kilométriques :

La CNA demande si, au 01/01/2020, les frais kilométriques seront augmentés à 0,40 euro (réunion du Comité Directeur de la FFPJP en février 2019). Elle propose une nouvelle grille d'indemnités tarifaires journalières pour les arbitres.

Réponse : Le comité directeur précise que ce point sera à aborder en commission des finances de novembre.

 <b>Fédération Française de Pétanque et de jeu Provençal</b> 						
INDEMNISATION MINIMALE DES ARBITRES PAR JOURNEE						
GRADE DE L'ARBITRE TYPE DE COMPETITION						
Championnats de France Finale de Coupe de France Finale de Championnat National des Clubs	60 €	75 €	85 €	100 €	100 €	150 €
Championnat National des Clubs 3 Matches ☞ 1 journée et demie	90 €	115 €	130 €	150 €	150 €	150 €
Championnat National des Clubs 2 Matches ☞ 1 journée	60 €	75 €	85 €	100 €	100 €	100 €
Coupe de France 16ème et 8ème de Finale ☞ 1 journée	60 €	75 €	85 €	100 €	100 €	100 €
Concours International Concours Supranational Concours National Concours Evénementiel	60 €	70 €	80 €	90 €	90 €	150 €
Championnat Régional Championnat Régional des Clubs	50 €	60 €	70 €	80 €	80 €	100 €
Championnat Départemental Concours Régional	40 €	50 €	60 €	70 €	70 €	100 €
Concours Départemental CDC ☞ 2 Matches Coupe de France ☞ Tour Zonal ☞ Tour Départemental	40 €	45 €	50 €	55 €	55 €	60 €
Concours en 4 parties	30 €	30 €	30 €	40 €	40 €	40 €

Réponse: le comité directeur est d'accord sur la nouvelle tarification des vacations mais il faut attendre novembre pour connaître le nouveau montant des frais kilométriques.

## Examens :

Examen d'arbitre européen à Saint-Pierre-lès-Elbeuf (partie théorique dont la note pour être reçu est de 17/20).

Les candidats sont VIDAL, COUFIGNAL, FALOURD, DELAUNE, LANTSOGHT, MASSAT, MEHOUS, PEIRONNE, RIVES, SALETTI et VIARD.

La CNA remercie M. Philippe POULARD, Président du CR Normandie pour la prise en charge de la restauration des candidats arbitres français à cette occasion, mais également M. Dominique LE BOTS pour son investissement pour mettre les candidats dans les meilleures conditions possibles.

Examen d'entrée 2019 au PNA : suite aux épreuves écrites, la CNA propose 2 reçus sur les 3 candidats admissibles, soit Frédéric DELAUNE (CD 74) et Daniel RIVES (CD 11) et d'ajourner Yvon LARREUR (CD 29), qui sera à nouveau supervisé, le samedi 29 août 2020, lors des Championnats de France à Quimper.

Examen d'arbitre national 2019 : la CNA propose que les 2 candidats admissibles (Éric CLEMENT, CD 41, et Dimitri DODARD, CD 35) soient reçus.

Préparation du séminaire de Voiron (convocation pour la période du jeudi 12 décembre au dimanche 15 décembre 2019 à 12h, envoyée par mail) :

50 arbitres suivront, à Voiron, la formation des formateurs. Leur rôle sera, ensuite, de former des formateurs et de faire le lien avec les responsables des arbitres. La CNA propose, afin de favoriser les candidatures d'arbitres, que soient organisées plusieurs sessions de formation tronc commun dans l'année, en accord avec le centre de formation.

La CNA propose qu'il soit mis en place **un stage de formation en amont de l'examen d'arbitre national** afin de permettre aux candidats de mieux se former et de combler certaines lacunes.

Cette préparation se déroulera le jeudi, vendredi et samedi matin et l'examen national se déroulera le dimanche matin, qui suit le congrès. Cette formule permet d'économiser un deuxième déplacement. Cette formation restant sur le principe du volontariat, les frais d'hôtellerie restent à la charge du candidat.

*Réponse : avis favorable du Comité Directeur*

La CNA en accord avec le DTN, demande la possibilité de créer une convention pour une disponibilité professionnelle concernant les arbitres internationaux et uniquement pour les compétitions internationales.

*Réponse : Le comité directeur est d'accord sur le principe, il demande à la DTN et à la CNA d'étudier les modalités de mise en place d'une convention de mise à disposition.*

La CNA propose que le comité directeur accepte de prendre en charge la moitié d'un trajet lors d'un championnat du Monde ou d'un championnat d'Europe de l'arbitre Français qui est actuellement pénalisé en raison du coût.

*Réponse : Le comité directeur émet un avis défavorable à cette demande. Les frais doivent être à la charge de l'organisateur.*

Un arbitre national du CR Occitanie a fait l'objet d'un passage en sous-commission nationale de discipline d'arbitrage. A ce jour, la sanction n'est pas connue mais sera communiquée sur le prochain compte rendu de la CNA.

Un membre de la CNA se rendra dans chaque Comité Régional afin de faire un audit sur l'arbitrage afin de connaître les points positifs et négatifs de l'arbitrage dans chaque CD. Le Président de la Commission Nationale d'Arbitrage souhaite que soient rencontrés, par CR, le (la) Présidente du CR, le (la) Président(e) de chaque CD et le (la) responsable ou référent(e) de la

Commission Départementale d'Arbitrage, ainsi que le (la) Président(e) de la Commission de Discipline afin de faire un audit sur les points positifs et négatifs pour effectuer des propositions au Comité Directeur de la FFPJP et au Conseil National de septembre 2020.

La CNA propose que soit accepté, pour tous les arbitres, le port du short noir, de marque UHLSPORT uniquement.

Réponse : avis favorable du Comité Directeur

*Suite à une remarque sur la limite d'âge appliquée pour le PNA (sortie automatique 65 ans), le comité directeur décide de supprimer cette limite. Toutefois cette mesure ne pourra prendre effet que quand une autre solution aura été trouvée pour fixer les modalités de montée et de descente des arbitres qui sont dans le pôle national d'arbitrage. Ces modalités devront recevoir l'aval du PNA.*

Le président de la Fédération rappelle le vote du congrès à Troyes : obligation des clubs d'avoir 1 candidat à l'examen d'arbitre pour 50 licenciés en 2020. Cela concerne 2190 clubs sur 5906 puis 1 arbitre supplémentaire au club supérieur à 150 licenciés cela concerne 178 clubs.

Le Président de la Fédération tient à préciser en comité directeur, son attachement à durcir les sanctions à l'encontre des joueurs qui agressent les arbitres, les délégués, les élus et bénévoles. Il souhaite avec fermeté que la radiation à vie soit prononcée.

Le responsable de la commission d'arbitrage ainsi que l'ensemble du comité directeur partagent sans réserve les propos tenus.

Pour chaque agression physique ou fait grave, le président de la fédération précise que la FFPJP déposera plainte avec constitution de partie civile.

La CNA demande qu'un soutien psychologique soit mis en place par la Fédération pour les arbitres victimes d'agressions (physiques ou verbales) : cellule psychologique.

Réponse : Le comité directeur est favorable à cette requête, l'assureur de la fédération (MMA) va être consulté pour intégrer dans le contrat d'assurance cette protection.

## **B. CALENDRIER FEDERAL**

La commission a abordé des problématiques portant sur le calendrier 2020 et les perspectives pour les calendriers 2021/2024. Certaines de ces problématiques seront également à l'ordre du jour des commissions Jeu Provençal, Jeunes et CNC. Les décisions donc pourraient impacter le calendrier Fédéral.

Problématique des championnats jeunes positionnés en 2020 sur le JP au niveau départemental : des départements ne font pas de JP. Doit-on laisser les jeunes sur le JP ou le repositionner sur une autre compétition ?

La décision sera prise en Comité Directeur suite au retour de la commission JP, puisque se pose la question de la participation des juniors au JP.

Calendrier 2021/2024 : La commission a retenu la reconduction des mêmes dates qu'en 2020 pour tous les championnats.

Le fait de positionner toutes les dates relatives aux diverses compétitions fédérales (championnats, championnats de clubs, coupe de France) montre sa densité et la place restant soit pour positionner les concours organisés par nos clubs, soit pour nos bénévoles de « souffler ». Peut-être faudra-t-il aborder cette problématique afin d'organiser différemment nos compétitions voire notre saison sportive ? Dès lors se pose la problématique des nouvelles compétitions juniors doublettes et tir de précision : où les positionner au niveau départemental afin qu'on ne soit systématiquement devant un choix cornélien pour les éducateurs, les encadrants.

Dès 2021, le DJP sera systématiquement positionné sur le week-end de Pâques. Partant du principe que le DJP a plus de participants que le TJP, compte tenu de la durée, les 3 jours pour les départements qui le souhaitent seront bloqués.

Mais la problématique des 3 jours pour les TJP en 2023 et 2024 sera de fait puisque le 1er et le 8 mai sont soit le samedi soit le dimanche. Les Comités confrontés à cette situation seront dans l'obligation de faire le championnat sur 2 jours. Le Comité Directeur se positionnera.

La commission a souhaité se pencher sur le fait d'inscrire, comme le souhaitaient certains départements, les dates des CDC et CRC dans le calendrier Fédéral :

Constat : Le CNC se déroule en période automnale et peut être soumis à des aléas climatiques. Ceci implique de jouer principalement en boulodromes couverts. De ce fait, deux questions soumises à la Commission CNC :

Peut-on :

Lisser la compétition sur l'année et programmer les dates de CRC et CD sur le CNC,

Harmoniser les modes de fonctionnement de la compétition, groupes composés du même nombre d'équipes etc.....

Dans l'attente de la réponse de la Commission CNC, la Commission souhaite que le Calendrier des CDC et CRC soit placé sous la responsabilité des présidents(es) de Région afin de travailler une harmonisation territoriale et d'aller vers une juxtaposition des dates de ces deux championnats de clubs.

### **C. CARCERAL**

Dans l'établissement d'Aix Luynes, la FFPJP a été représentée les 19 et 20 juin où une trentaine de détenus se sont essayés au tir de précision. Le soir, un tournoi a été organisé avec le personnel.

De même, nous avons été représentés dans l'établissement de Valence, le 19 septembre, par le CTFR Christophe ARSAC pour une initiation à la pétanque et quelques parties qui regroupaient 36 détenus. La direction réfléchit à passer une convention avec le CD26.

La semaine prochaine, une animation aura lieu à la prison du Pontet, Roger BOSCO a été sollicité pour arbitrer pendant 2 jours.

Quelques actions de pétanque se déroulent dans les prisons, elles sont bien ancrées dans certains endroits mais ont des difficultés à débiter dans les autres.

### **D. CENTRE NATIONAL Michel DESBOIS :**

Les visites des sites des villes candidates de MARIIGNANE, SEPTÈMES et CABRIES ont été effectuées ce mardi 24 et mercredi 25 septembre par le Président et Xavier GRANDE. Il reste à voir VICHY (03). Pour des raisons pratiques, il sera proposé au CD03 d'organiser la visite lors de la période du CNC de MONTLUÇON (03).

La commission compétente, dans laquelle entre Michel ROBERT, se réunira en amont du prochain Comité Directeur. Une synthèse sera présentée au Comité Directeur. Des frais d'études peuvent commencer cette fin d'année, et au plus tard début 2020.

***Pour rappel, l'augmentation du prix de la licence de 2€ votée au Congrès de TROYES concerne le prochain exercice 2021 et s'applique à toutes les catégories.***

### **E. CHANCELLERIE**

La date limite de retour des demandes était fixée au 31 juillet.

Une requête est formulée auprès des présidents de régions afin de relancer leurs différents comités sur la mise à jour des récompenses sous Geslico.

### **F. CHAMPIONNATS DE France**

#### **o Bilan 2019 :**

Sur le plan sportif, ils se sont bien déroulés. La restauration reste un point à améliorer sur certains championnats. A noter une très bonne gestion de la canicule avec le décalage des parties en fin d'après-midi à Limoges.

Pour les prochains championnats :

Il convient de mieux définir le rôle de chaque membre de la délégation sur les championnats, surtout sur les championnats Triplette Sénior et Jeunes.

Il sera demandé au speaker de compétition de porter la tenue officielle lors de la réception du vendredi soir.

**WEB TV :**

- il est rappelé que c'est le président de la FFPJP qui est responsable (et qui tranche en cas de souci).

- elle a sa place sur le car podium.

- afin d'éviter les changements de terrains au dernier moment, la commission propose de définir les parties de poules à filmer en amont de la compétition (à l'aide du tirage).

**A partir de 2020, en cas de désistement d'une équipe, le comité départemental ou régional devra demander et obtenir l'accord de la commission CDF pour son remplacement.**

<sup>2</sup>Les contrôles de boules se feront hors du car podium. Aussi, il conviendra de définir un lieu à cet effet pour les prochaines visites de sites.

En ce qui concerne les subventions, la commission propose un versement d'un acompte de 50% en juin et le solde en septembre.

*Décision : Accord du comité directeur sur ces points*

○ **Carré d'honneur:**

Nous continuons à travailler avec la commission communication à l'amélioration de ce carré d'honneur pour une meilleure image mais aussi pour mieux valoriser les partenaires.

Pour 2020, nous allons nous concentrer sur les deux championnats télévisés. Au vu de l'état d'avancement à Lanester, pour le Triplette Sénior Masculin, nous resterons sur un carré à 8 terrains. Par contre à Montauban, le championnat doublette mixte sera doté d'un carré de 4 terrains et d'un carré bis.

La commission demande que la participation de 15 000€ HT ne soit pas facturée à l'organisation, comme pour le Doublette Mixte.

*Réponse : ce point sera à discuter en commission des finances de Novembre.*

En 2021 :

Ce projet prévoit un carré d'honneur à 4 terrains et des tribunes surélevées avec entrée par l'arrière. Cette configuration serait identique sur tous les championnats de France (hors provençal).

○ Répartition des équipes aux CDF :

Les courriers seront envoyés cette semaine aux régions et aux comités.

Pour les Ultramarins : une équipe sera attribuée uniquement aux départements.

○ Tenues aux CDF :

Le problème des publicités sur les maillots ne concerne que certains clubs, rien ne les empêche de faire floquer les maillots du département ou de la région s'ils le veulent, bien sûr avec l'autorisation du CD ou CR. De même pour ajouter le nom de leur club.

## Calendrier

La commission a établi la liste des personnes qui effectueront les visites. Afin d'optimiser les déplacements, les visites seront regroupées sur plusieurs jours.

### CHAMPIONNATS de FRANCE 2020

CATEGORIES	CANDIDATURES	DATE
TRIPLETTE SENIORS Masculin	LANESTER (56)	20 - 21 Juin
SENIORS Doublettes Mixtes	MONTAUBAN (82)	27 - 28 Juin
TRIPLETTES PROVENCAL	CABESTANY (66)	03 - 05 Juillet
VETERANS Triplettes	BERGERAC (24)	08 - 09 Juillet
SENIORS Triplettes Sénior Promotion		11 - 12 Juillet
FEMININ Triplettes	EPINAL (88)	18 - 19 Juillet
FEMININ Doublettes	LAVELANET (09)	25 - 26 Juillet
SENIOR Tête à Tête		
JEUNES Triplettes	NIMES (30)	22 - 23 Août
SENIORS Doublette	QUIMPER (29)	29 - 30 Août
FEMININ Tête à Tête		
DOUBLETTES PROVENCAL	QUILLAN (11)	04 - 06 Septembre
TIR DE PRECISION	VALENCE (26)	11 - 13 Décembre

Calendrier 2021/2024 :

Une confirmation sera demandée à l'issue des élections municipales pour valider toutes les propositions d'organisation des championnats de France.

En 2021, un championnat a été attribué à un club du CD34. Le comité du département concerné n'y serait pas favorable. Il souhaite conserver l'organisation mais dans un autre lieu. Nous attendons l'avis officiel du CD34.

○ Tir de précision :

Ce 1<sup>er</sup> championnat aura lieu au boudrome de VALENCE après la visite de Joseph. Au départ, il était envisagé de qualifier 64 Hommes et 64 Femmes + 32 Juniors Hommes et 16 Juniors Femmes (chiffres pouvant être modifiés).

Après analyse, cela paraît difficile de l'organiser ainsi au vu des participations annoncées et au fait qu'il n'y aurait que 8 pas de tir possible y inclus le montage de la télévision.

Les qualifiés pour le CDF seront issus des comités régionaux. Afin de déterminer le nombre de joueurs, un sondage sera fait auprès des Présidents de Régions pour connaître leurs souhaits de nombre d'équipes.

Le CD12 a demandé que cette compétition soit réservée aux catégories Honneur et Elite. Le comité directeur refuse cette proposition; ce championnat sera ouvert à toutes les catégories.

o Le Village « partenaires » :

Suite à plusieurs remarques, une réflexion sera faite en collaboration avec la SAOS, qui gère les conventions, la commission communication. Le but : « que l'image de la fédération soit valorisée et que l'organisateur soit aussi gagnant. »

o Réunion des organisateurs :

La réunion initialement prévue le mercredi 6 novembre aura lieu le Vendredi 29 Novembre 2019 avec les organisateurs de 2019 et 2020 au siège de la FFPJP.  
Comme l'année passée, la Fédération prendra en charge les déplacements et le repas de midi.

## **G. CNC**

➤ Litiges

Tenues :

Les joueurs champions de France ne peuvent pas porter le maillot tricolore lors du championnat des clubs, ils doivent porter la tenue de leur club.

Rencontres éliminatoires :

Il est rappelé que lors d'une rencontre éliminatoire (barrage, 1/4, 1/2, finale etc..) et en cas de match nul c'est le tir de départage qui doit être appliqué.

Engagement d'une équipe :

C'est avec l'appui de son conseil d'administration et non pas seul qu'un président peut engager ou refuser une inscription en championnat des clubs. Il est rappelé que la philosophie du championnat des clubs est de faire jouer un maximum de licenciés.

Classification :

S'il peut exister une division consacrée aux licenciés promotions, un CDC ne peut pas être bâti uniquement sur la classification (division honneur-Elite / division honneur / division promotion) et sans passerelle.

Divisions :

Suite à une question d'un CD, Le comité de pilotage n'est pas favorable à la suppression totale des divisions (Championnat avec plus qu'une seule division et différents groupes).

Mutation :

Un joueur, même sans licence depuis plusieurs années, est considéré comme muté externe lors de sa reprise de licence dans un autre comité (règle d'un muté externe par équipe).

➤ CNC open et féminin

A ce jour 3 forfaits sont comptabilisés dont 2 en CNC 3 dans un même groupe : Toulouges (66) et Manosque (04). Le calendrier a été revu avec une réduction à 2 dates au lieu de 3 pour jouer l'ensemble des rencontres.

En CNC féminin, forfait général de Montcornet (02). Vu l'annonce tardive, pas de changement de calendrier.

Ces 3 clubs ont reçu une notification de sanction et devront payer une amende de 1 000 €

Listes :

Le comité de pilotage a reçu toutes les listes des clubs engagés en CNC open et féminin. Elles sont transmises aux délégués en charge du contrôle lors de la compétition. Tous les clubs ont reçu un courrier expliquant la mise en place de ces listes.

## Arbitrage :

La CNA a fourni un travail important pour trouver des arbitres pour chaque site. Quelques modifications de dernières minutes ont été effectuées suite au passage de plusieurs d'entre eux à l'examen d'arbitre européen.

## Délégués :

Les délégués sont désignés par les comités régionaux. Comme les clubs, ils ont reçu un courrier leur expliquant le fonctionnement des listes

## Finales

### Montluçon finales CNC vétérans et jeunes

La visite des installations a été effectuée le 26 août en présence d'un représentant de la mairie, de l'organisateur, du CD et du traiteur. Si les terrains ne posent pas de problème il faudra faire 2 services pour les repas (salle pouvant contenir que 120 personnes maximum)

Pour rappel, les vétérans doivent également déposer une liste. Nouveauté cette année avec des ¼ de finales (2 qualifiés par groupe). La compétition débutera le mardi 22 octobre à 14h, et la finale se jouera le vendredi 25 le matin.

Pour les jeunes, le dépôt de la fiche de suivi devra être validé par leur CD. La compétition commencera le vendredi 22 à 14h avec la finale le dimanche matin.

Les tableaux de suivi des scores seront identiques à l'an passé, faute d'avoir trouvé mieux.

### Montauban CNC jeu provençal

L'organisation est confiée au CD 82. 14 équipes sont qualifiées avec 2 groupes de 4 et 2 groupes de 3. Le début de la compétition est programmé le vendredi 1<sup>er</sup> novembre à 14h et la finale le dimanche 3 l'après-midi. Suite au tirage au sort, les 2 équipes exemptes le vendredi seront informées pour leur éviter d'arriver le jeudi ou vendredi matin.

### Saint Yrieix CNC Open et féminin

Le boudrome a déjà accueilli des finales. Une nouveauté cette année : une 2<sup>ème</sup> division en féminin. Les 6 équipes qualifiées feront 3 tours après tirage au sort sans qu'elles puissent se rencontrer 2 fois. A l'issue des 3 tours, les deux premières équipes seront qualifiées pour la finale. Pour la CNCF-1, même principe que pour la CNC 1 et CNC 2.

## Récompenses

Tous les champions de France se verront remettre un drapeau aux couleurs de la fédération ainsi qu'un trophée en cristal (finalistes également). Les autres équipes auront une petite récompense.

## Gestion des listes

Pour les CD ayant de nombreuses équipes à gérer, c'est un travail de suivi très lourd. En fin d'année un questionnaire sera transmis après cette 1<sup>ère</sup> année d'application.

## CDC – CRC -CNC et calendrier fédéral

Une réflexion a été engagée sur une possible intégration dans le calendrier fédéral du championnat des clubs. C'est un sujet complexe et difficile à mettre en œuvre au vu du calendrier déjà très chargé. La priorité est de commencer par une harmonisation au sein de chaque région.

## 2020

### Finale CNC jeu provençal

Afin de ne plus être en concurrence avec une journée en CNC open et surtout afin de jouer en extérieur, la finale aura lieu le week-end qui suit la 1<sup>ère</sup> journée du CNC open soit du 16 au 18 octobre.

Nous sommes en attente de la confirmation du CD 06 suite à la candidature de Grasse.

Finale CNC vétérans et jeunes : Tours (37) doit définitivement valider sa candidature.

Finale CNC open et féminin : Une visite des installations d'Oyonnax (01) a été effectuée le 11 septembre mais les installations sont sous dimensionnées. Nous attendons de nouvelles candidatures.

## **H. CNDS REPARTITION**

Agence Nationale du Sport (ANS) : un temps de travail, qui a regroupé les fédérations ayant pris part en 2019 à l'expérimentation des « Projets sportifs fédéraux », a été organisé le mardi 24 septembre de 10h à 16h30 (Patrice RODRIGUEZ / Corentin DUTERME).

De 10h à 12h : une première partie, s'adresse aux Présidents et DTN, pour permettre de dresser un premier bilan de cette expérimentation et de partager les expériences,

De 13h30 à 16h30 : une deuxième partie, plus technique, s'adresse aux référents chargés du suivi de la mise en place du PSF, pour permettre de préparer la campagne 2020, s'agissant notamment des procédures de mise en œuvre, des outils informatiques, ...

### **Rappel de la campagne**

- Budget global de **186 000 €** à redistribuer
- Le **projet sportif fédéral** au cœur du dispositif (les jeunes, les féminines, le handicap et les ETD/ETR)
- Une **commission dédiée** qui détermine la liste des bénéficiaires, les montants proposés et fixe les modalités d'évaluation des projets financés (en garantissant l'indépendance des décisions et le respect des règles d'éthique, de déontologie, et de transparence).
- Une plate-forme de dépôt : **le compte Asso**
- Le **calendrier** :
  - 24 mai 2019 : ouverture de la campagne
  - 30 juin 2019 : fin de la période de dépôt des demandes
  - 17 juillet 2019 : commission ANS/FFPJP
  - 31 juillet 2019 : communication de nos bénéficiaires à l'ANS
- **Seuil de subvention minimum de 1 500 €** (1 000 € si territoires ruraux).
- **Contrôle de la réalité** des actions financées via notamment des comptes rendus financiers de subventions à transmettre à la DTN avant le 31 mars 2020.

**Bilan statistique** : 138 dossiers déposés.

### **Procédure d'instruction :**

- **Etude dossier par dossier** (dossier complet ou incomplet, qualité du dossier en rapport aux priorités de la campagne, avis favorable ou défavorable)
- **Propositions de financement** :
  - 1<sup>er</sup> tour de distribution : les dossiers verts avec les avis les plus favorables (104 150 €)
  - 2<sup>ème</sup> tour de distribution : les dossiers favorables complémentaires en vert clair (33 500 €)
  - 3<sup>ème</sup> tour de distribution : les dossiers favorables complémentaires en vert clair, les moins convaincants en tenant comptes des subventions de 2018 (16 000 €)
  - 4<sup>ème</sup> tour de distribution : reprise des tours précédents en tenant comptes des subventions de 2018 et valorisation des meilleurs dossiers (26 186 €)

## **Bilan qualitatif :**

- **Une campagne qui a eu du mal à se lancer** (à peine 25 dossiers reçus 2 semaines après l'ouverture de compte asso). Beaucoup de dossiers déposés dans la dernière semaine (un peu plus de la moitié).
- **Nous n'avons pas fait face au raz-de-marée de demandes attendu** (« seulement » 138 dossiers).
- **Trop peu de comités régionaux** (5 seulement) ont fait une demande. De même, **trop peu de clubs** ont fait une demande pour espérer tendre vers les 50 % de l'enveloppe à destination des clubs, espérés par l'ANS.
- Au-delà des difficultés de saisie avec l'outil informatique (bien que les structures commencent à se faire à compte asso qui en est à sa 2<sup>ème</sup> année d'utilisation), nous nous sommes heurtés à **bon nombre de structures sans projet associatif**.

La DTN a proposé une répartition des montants par action.

## **Modalités d'évaluation des actions subventionnées :**

- Quand ? début 2020 (date limite : 31 mars 2020) (au plus tard 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour l'ANS)
- Comment ? par le Cerfa n° 15059\*01 : compte-rendu financier de subvention
- Quels critères d'évaluation ?
  - réalisation du projet
  - utilisation de la subvention
  - atteinte des objectifs
  - Communication à l'ANS de ces comptes rendus avec fichier Excel des projets correctement réalisés ou non (avec pour conséquence le reversement de tout ou partie de la subvention).
- Projection campagne 2020 : travailler avec les porteurs sur la construction de leur demande et l'élaboration d'un projet associatif (lien avec la professionnalisation). Proposition de formations sur le territoire.

## **I. COMMUNICATION**

Le Projet Fédéral décliné dans la Communication a pour but de moderniser notre communication et améliorer notre image, avec l'accentuation du « Pétanque Tour ». Le plan de Communication qui s'y reporte a été approuvé par le Comité Directeur de Février après sa présentation au Conseil National.

### **Prévision d'une embauche** d'un stagiaire pour la communication :

Lors de la discussion, et avec les projets qui suivent, un contrat de professionnalisation pour deux ans serait peut-être la meilleure solution. Il aura Clément comme tuteur, et pourra travailler dans le détail sur l'intensification du plan de Communication, comme il est prévu dans le projet Fédéral.

### **Plan de Communication :**

La base est établie. Il faut maintenant l'étoffer, définir la priorité des actions, et établir les délais de leurs réalisations. Il sera alors mis en œuvre les moyens financiers et humains, dans le cadre des grandes lignes du choix définies par le Comité Directeur.

### **Création du Clip Fédéral :**

Sa réalisation prévue en interne, risque de nous poser un problème, pour le montage et sa configuration avec la mise en avant de nos deux Sports. Nous allons interroger un prestataire qui avait déjà élaboré une proposition. Sur cette base, il y avait des captations d'images que nous avons déjà. Le financement du projet avec le montage par un professionnel serait alors d'environ 5 000 € HT. La proposition a été faite au trésorier qui l'a acceptée.

### **Création de Teaser spécifique :**

En test, sur 2 championnats en 2019 il a été réalisé avec un certain succès ! Le projet est acquit. Il sera réalisé en interne, pour tous les Championnats de France 2020.

### **Planète Boules :**

La convention a été signée en 2019 et se poursuit en 2020. Il est rappelé aux membres fédéraux qui souhaitent publier sur cette revue qu'il faut nous adresser directement les articles.

### **Boulistenaute :**

Pour 2019, nous avons respecté la convention. Au regard des divers soucis que nous avons remarqué, nous souhaitons prendre rendez-vous avec Lionel ZANET.

Lionel ZANET nous a proposé un projet de plateforme. L'idée est intéressante. Boulistenaute réaliserait le travail de mise en place. Mais le souci est que Fédération financerait l'opération sans en être propriétaire. Nous menons une étude interne (voir ci-après).

### **Multimédia : Utilisation de l'Image**

Nous rencontrons des difficultés pour mettre en place un processus ! Xavier GRANDE se charge de développer un projet sur ce sujet afin de nous aider dans cette démarche.

### **Information sur la Plateforme Numérique :**

Voici la synthèse concernant la plate-forme :

- Refonte globale de notre outil internet et web (site internet et logiciel).
- Développement de notre outil Geslico actuel (société EANET) et liaisons vers notre site internet (à améliorer).
- Elaboration d'un cahier des charges sur les souhaits évoqués pour cette plateforme numérique (par les équipes fédérales, les développeurs de EANET). Recenser les besoins et identifier tous les axes de développement.
- Affinage du budget prévisionnel d'investissement lié à ce projet pour environ 100 000 €. Les retours financiers seraient d'environ 50 000 € par an (fourchette base). Il s'autofinancera par la suite.
- Mise en place d'un rétro planning opérationnel.

### **La Télévision**

Ouverture de la nouvelle Chaîne de TV du CNOSF « Sport en France ».

Présentation du Réseau National Sport : la FFPJP va choisir un club pour sa mise en avant. Le financement de l'opération est réparti de la façon suivant : 2 000 € pour le CNOSF, 1 000 € pour la FFPJP et 1 000 € pour le club.

### **Web TV**

En 2020 la Web TV repart sur tous les Championnats de France.

### **Facebook**

Nous avons acquis du matériel permettant de faire du « live SCORING » lors des diffusions Facebook.

### **Pétanque Tour**

Le bilan de la campagne 2019 a été très bon. L'animation s'est dynamisée chez les jeunes avec l'aide de la DTN. Certaines villes souhaitent une aide de la DTN, pour la formation des éducateurs des centres aérés.

La saison 2020 est en préparation, avec peut-être 8 étapes dans le cadre du projet Fédéral. Une proposition d'une animation Radio RFM sur toutes les étapes est envisagée (800 € par étape).

En accord avec la commission Jeu Provençal, le nombre des joueurs sera réduit à 2. Par contre, elle souhaite participer à une étape de plus.

La présence de Pétanque Tour sur la finale « Super 16 » de l'Arbresle les 11 et 12 juillet n'est plus d'actualité.

Une réunion s'est tenue avec QUARTERBACK sur le calendrier. Certaines dates se chevauchent.

La FFPJP a remis 10 casquettes dédiées aux arbitres afin qu'ils la portent sur les étapes des Masters.

### **Stockage du Matériel**

Le stockage du matériel est problématique. Il est prévu la fabrication de caisses de transports pour protéger le matériel. Elles donneront également la possibilité, si besoin, de l'expédier.

### **Aménagement du site de nos évènements**

Nous avons prévu la mise en place deux tentes : une pour les contrôles (Médecin & Arbitres). Le médecin précise que cette tente doit être proche du car podium, mais hors de vues des tribunes pour des raisons de discrétions. La seconde tente, dans les tribunes, sera dédiée aux invités et à la presse.

Des caisses seront fabriquées et positionnées en bord de terrain. Trois se trouveront sur le carré d'honneur pour le petit matériel des joueurs et des arbitres. Afin de désencombrer le car podium, une recherche est en cours afin de fournir un vestiaire sécurisé pour les arbitres.

### **Récompenses Diverses :**

Un projet est à l'étude pour les Clubs de Haut Niveau.

### **J. COUPE de France**

La date butoir pour le premier tour est fixée à ce dimanche.

Pour cette année, les phases finales restent sur une base de 8 équipes. Pour la prochaine édition, elle pourrait passer à 4 équipes.

Les quatre premiers tours seront réglés aux comités départementaux au mois de mars.

Un appel à candidature sera envoyé cette semaine afin de trouver des boudromes couverts pour finales de zones.

La Finale de Mars 2020 se déroulera au Palais des Sports de Marseille du 19 au 21 mars (soit une semaine plus tard que les années précédentes en raison de l'indisponibilité de l'équipement).

### **K. DISCIPLINE – ETHIQUE**

#### Discipline

Quatre dossiers ont été traités en commission fédérale depuis la réunion du comité directeur de juin. Et dix dossiers sont en cours d'instruction.

Une demande de remise de peine a été reçue. Après lecture de la demande, *le comité directeur s'est prononcé défavorablement à l'unanimité.*

#### Ethique

Deux affaires sont à traiter.

Véronique BAJOLLET et Michel LE BOT aideront le Président de la Commission Bertrand GUERINEAU pour la partie administrative.

## **L. ENTREPRISE**

Litige : CD 68 / ASPEA

Suite à l'interrogation du CD 68 sur l'association ASPEA, voici la réponse de la FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise) : « les statuts de la FFSE permettent à des associations de toute nature d'en être membre et c'est le cas de l'ASPEA ».

Le Comité Régional Grand Est connaît bien l'ASPEA qui regroupe des sections pétanque de différentes entreprises. Par essence donc, elle organise des manifestations compétitives inter-entreprises.

Concernant les liens avec l'entreprise :

Pour une licence à la FFSE, il n'est pas exigé que cette licence soit prise par l'entreprise, son comité d'entreprise ou son association sportive. Dans bien des situations, il n'existe pas que des membres de l'entreprise dans les équipes (c'est également le cas en sport corporatif dans de nombreuses équipes de fédérations délégataires qui organisent des compétitions entreprises en leur sein).

Il est en effet difficile de prouver le lien du licencié et de l'entreprise dès lors que les ayants droits sont éligibles aux activités des entreprises de leurs « parents ». Cette situation ne peut pas trouver de solution juridique ou statutaire. Il serait préférable de trouver des modalités de régulation entre les acteurs concernés.

Championnat de France des gendarmeries :

Suite à la demande d'aide au CD 07 pour l'organisation d'un championnat de France des gendarmeries en 2020, la FFPJP a interrogé la FCD (Fédération des Clubs de la Défense) avec laquelle nous avons une convention. Après enquête, il s'avère que l'organisateur n'a aucun lien avec la FCD.

En application de notre convention, il n'est pas envisagé que les organes déconcentrés de la FFPJP puissent apporter une aide à cette manifestation.

Championnat de France des sapeurs-pompiers :

Un contact sera pris avec la fédération des sapeurs-pompiers qui organise tous les ans un championnat de France qui accueille plus de 300 triplettes. Au vu de l'importance de cette manifestation, il paraît nécessaire de mettre en place une convention entre les deux parties.

Convention FFSE / FFPJP :

La convention liant la FFSE et la FFPJP date des années 1990. Elle nécessite d'être revue et actualisée. Une première mouture a été validée par la FFPJP. Elle sera soumise par Laurent VAISSIERE à la FFSE pour approbation et avant signature définitive.

## **M. EQUIPEMENTS SPORTIFS**

La commission ne s'est pas réunie en raison du programme surchargé de ce week-end. Elle se réunira le jeudi 07 Novembre au matin en amont du Comité Directeur.

### Schéma de Cohérence des Equipements Sportifs

Christian VIGNOT est en cours d'établissement de tableaux selon les niveaux de classification fédérale ce qui permettra ensuite à Loïc d'établir les différentes Cartographies (par filtre) pour chaque niveau de classement. Pour chaque Région déterminée (selon filtre), il sera possible en cliquant sur les icônes de connaître les données techniques du Complexe de même que les coordonnées du Club résidant.

Entre-temps, il faut solliciter les dirigeants des Comités Régionaux afin qu'ils indiquent leurs souhaits d'évolution en matière d'Equipements Sportifs.

Ensuite une page sera consacrée pour chaque région avec les volontés des dirigeants en matière de développement des équipements selon leurs bassins de vie bouliste, et également selon les bassins de vie industrielle où il peut ressortir une potentialité de licenciés de 35/50 ans.

On pourrait consacrer un filtre spécifique pour les Centres ou Ecoles de Pétanque.

Ceci est une première réflexion susceptible d'évoluer au fil du temps pour ce Schéma de Cohérence des Equipements Sportifs qui devra tendre vers l'horizon 2025. Si toutes les instances déconcentrées répondent dans les temps, il sera peut-être envisageable une présentation succincte du futur schéma lors de votre prochaine Assemblée Générale.

### Dossiers CNDS

Dossiers CNDS Equipements : 2 dossiers ont été portés à la connaissance de la FFPJP : ONET LE CHATEAU et Les VANS qui ont été reportés sur la fiche de CNDS Equipements indiquant la préférence fédérale et transmise au CNOSF.

### Suivi des demandes CNDS 2019

VAULX EN VELIN (69) : décision prise par la ville de faire un complexe sportif comprenant un boulodrome couvert de 16 pistes.

Boulodrome Dylan ROCHER à Malaunay (CD76) : la construction a coûté 127 000€ TTC, avec une subvention obtenue dans le cadre du plan d'actions Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de 84 000€ TTC. Quatre pistes y sont disponibles, aux normes de la FFPJP, que ce soit pour les dimensions (15x4) comme pour l'éclairage (env. 150 lux). La Ville s'est appuyée sur le règlement de la Fédération pour élaborer les plans.

## **N. FEMININES**

La commission s'est réunie ce vendredi. Karine Schmitt et Lucette Coste ont été conviées en plus des membres de cette commission.

Deux questionnaires ont été envoyés aux comités départementaux et régionaux mais aussi aux licenciées et non-licenciées. A noter qu'il est difficile de toucher les non-licenciées. Anna MAILLARD a fait un important travail de synthèse.

Cette commission a pour objectif d'accompagner les comités et les clubs pour proposer des manifestations à destination des féminines afin d'augmenter le nombre de licenciées. Cependant, même si la FFPJP lance des initiatives, si les clubs, les comités et les régions ne s'engagent pas, c'est peine perdue. Mais ne soyons pas négatifs !

Nous allons envoyer le résultat des questionnaires et solliciter les comités et/ou les clubs à nous envoyer le contenu des manifestations qui fonctionnent à destination des non licenciées avec pour objectif de diffuser ensuite, par exemple sur notre site, des modèles d'organisation de concours. Un colloque n'est pas envisagé pour le moment.

## **O. FINANCES**

Une nouvelle trame de demande de budget par actions est mise en place pour les commissions.

## **P. HANDICAP**

FFSA : Conventions Sport Adapté signées :

Le 21 juillet avec le CD 06

Le 26 septembre avec le CD 65

Nous avons reçu de la Boule Sedanais un DVD avec des photos et un petit compte rendu de leur journée Pétanque et Handicap du 20 juin 2019 avec la collaboration de la Fédération Française Handisport (Comité Départemental des Ardennes) et la Fédération Française de Sport Adapté (Comité Régional Grand Est). 16 triplettes (soit 48 joueurs) ont participé à cette rencontre.

Merci à tous ceux qui font des actions en faveur des personnes en situation de handicap de nous renvoyer les fiches adéquates qui sont disponibles sur le site de la FFPJP.

### PETANQUE TOUR :

Des joueurs relevant du Sport Adapté se sont déplacés pour participer au Pétanque Tour à Larmor Plage. Nous devons revoir nos conditions d'accueil car les éducateurs et accompagnateurs déplacent ces personnes qui souvent travaillent et ont dû quitter plus tôt leurs obligations professionnelles pour ne faire qu'une seule mène contre nos champions. Avec Gérard CHEVALLIER et Philippe CHESNEAU, nous avons réfléchi à d'autres activités en parallèle sans perturber le Pétanque Tour. Ce serait une réception vers 17H00 / 17H30 structurée auparavant avec le comité départemental FFPJP et le comité FFSA du lieu de la manifestation, d'environ  $\frac{3}{4}$  d'heure pour une dizaine de personnes qui pourraient faire des parties style 2 personnes en situation de handicap et une personne valide. Ce qui pourrait mobiliser 2 terrains avec 4 équipes de 2 + 1 joueur du CD local pendant que 2 autres joueurs sport adapté joueraient contre les champions ainsi par rotation. A suivre...

### HANDISPORT :

Le 12 juillet, nous avons retourné un projet de convention que la FFH nous avait envoyé pour cocher des cases. La Fédération Française Handisport a complété sa partie et nous l'a retournée le 22 juillet en y incluant la Boccia et la Pétanque Sourds et Malentendants. Après communication de cette convention à notre Président, à la DTN et à notre commission, nous sommes tous d'accord pour ne pas nous engager trop loin sur ces 2 sujets car des compétitions sont déjà existantes au sein de la FFH.

Suite à notre présence à Gy pour la « 1<sup>ère</sup> rencontre Handi-Pétanque », nous avons rencontré M. MESSAGER CTN Directeur du pôle développement FFH. Nous lui avons fait part de notre souhait de nous impliquer uniquement dans les domaines dans lesquels la FFH n'était pas présente, donc que nous n'irions pas dans le sens de la Boccia et de la Pétanque pour les sourds et malentendants. Il faudra que nous revoyions ensemble cette question en stipulant nos engagements uniquement vers la pétanque pour les personnes en situation de handicap physique moteur et non-voyants. Pour la Boccia et la pétanque des sourds nous ne ferions que de l'information et de l'aide ponctuelle. M. MESSAGER n'est pas opposé à notre point de vue. Il souhaite tout mettre en œuvre pour encourager tous ses comités handisport à la pratique de la pétanque. Cet été nous avons aussi rencontré des responsables de CD Handisport et Chargés de mission qui souhaitent développer la pétanque dans leurs départements.

Nous avons rendez-vous avec la FFH le 15 octobre prochain. Nous allons voir ce qu'en pensent madame la Présidente Handisport et les autres personnes de sa DTN.

Nous avons toujours en projet un stage lié au Handicap en faveur des éducateurs mais nous attendons la position de la FFH pour savoir si nous pouvons nous appuyer sur leur expertise.

### 1<sup>ère</sup> RENCONTRE HANDI PETANQUE

Les 07 et 08 septembre avait lieu à Gy Haute-Saône, la 1<sup>ère</sup> rencontre Handi-Pétanque initiée par un licencié Thibaut Wojeik soutenu par son club de GY et le Comité départemental FFPJP 70 avec de nombreux partenaires dont le Comité Départemental FFH et la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Cette rencontre a obtenu un franc succès de par son organisation (accueil, restauration, commentateur, bonne humeur, convivialité...), sa médiatisation (web tv, France 3, presse régionale et locale), et sa fréquentation. Seul bémol le carré d'honneur beaucoup trop ensablé et caillouteux favorisant le pointage près du but.

32 doublettes se sont affrontées durant ce week-end en jouant 4 parties le samedi. Les équipes qualifiées se sont retrouvées en 1/8èmes puis en 1/4 de finale le dimanche matin avec les 1/2

finale et la finale le dimanche après-midi. Un atelier de point et un atelier de tir étaient aussi organisés. Une web télé d'excellente qualité a retransmis en direct les parties, un condensé a été diffusé sur You tube.

20 Equipes venaient de Bourgogne-Franche-Comté issues des départements 70, 21, 39, 25. 2 Equipes venaient d'Occitanie des départements 30 et 34. 6 Equipes venaient du Grand Est départements 57 et 67, 4 équipes venaient d'Auvergne-Rhône-Alpes département 69.

Les 20 joueurs et 12 joueuses : 8 personnes non voyantes ou mal voyantes, 6 personnes en fauteuil, 30 personnes présentant une incapacité supérieure à 50 % et 20 personnes avec une incapacité inférieure à 50 % ont offert de belles qualités de jeu aux spectateurs. Evidemment tous étaient satisfaits car il n'existait rien auparavant.

Une subvention de 3000 € a été accordée pour cette organisation via l'Agence Nationale du Sport pour qui notre fédération est pilote ; c'est-à-dire qu'une commission ad hoc de notre fédération étudie les dossiers et décide de leur validation, les virements sont ensuite effectués par l'Etat et un bilan financier final doit être restitué à la FFPJP.

Une première édition en appelle d'autres. Les partenaires, les bénévoles ont le même souhait d'être aux côtés du club de Gy et de son initiateur. Organisateurs, joueurs et joueuses se sont donc donné rendez-vous pour une nouvelle rencontre les 12 et 13 septembre 2020. Pourront participer les 4 catégories définies mais en tête-à-tête pour les fauteuils, en doublettes pour les déficients visuels, les personnes debout présentant une incapacité supérieure à 50 % et celles dont l'incapacité est inférieure à 50 %. Un concours parallèle aura lieu le dimanche en doublette pour tout type de handicap. Le souhait d'un championnat de France est ardent pour tous même si nous continuerons à soutenir cette compétition, attendons notre réunion avec la FFH avant de prendre une décision organisationnelle.

Afin d'accentuer la visibilité de la pétanque pour les personnes en situation de handicap, nous envisageons que cette manifestation soit télévisée sur la chaîne du CNOSF « Sport en France ». Nous allons faire une étude de faisabilité, nous renseigner sur les coûts, les obligations, les moyens à mettre en œuvre, les détails organisationnels, avec évidemment l'accord des organisateurs.

Certaines situations de handicap méritent une attention particulière que nos comités, notre commission avec notre médecin fédéral peuvent étudier. Dans tous les cas les décisions doivent être prises avec bienveillance, respect et dans les règles du bon sens.

## **Q. INFORMATIQUE**

Geslico sera fermé mercredi afin d'extraire les fiches financières. L'accès sera rétabli vendredi. La mise à jour annuelle prendra un peu plus de temps cette année car c'est la première sur le nouveau système.

## **R. JEUNES**

### **Championnats de France jeunes**

En collaboration avec la Commission Championnats de France, réflexion s'est tenue autour de l'organisation générale des championnats de France jeunes : procédés, déroulé, temporalité, mode de qualification, ...

*Le Comité Directeur de la FFPJP a acté le nouveau système d'organisation des Championnats de France jeunes, le « SWISS SYSTEM ». La Direction Technique Nationale écrira une note expliquant son fonctionnement. L'application est prévue dès 2020.*

*Le Comité Directeur de la FFPJP accepte la proposition de la commission d'offrir un souvenir pour tous les participants en Championnats de France jeunes. (Application 2020)*

### **Compétitions internationales, nationales, régionales, départementales et locales jeunes**

Un calendrier national jeune regroupant l'ensemble des compétitions jeunes locales, départementales, régionales, nationales et internationales sera mis en place.

A cet effet, un tableau sera transmis aux Comités Départementaux et Régionaux afin qu'ils puissent nous envoyer la liste des compétitions jeunes de leur zone géographique respective. (Application 2020)

En collaboration avec la Commission des Nationaux, il est proposé un système collaboratif entre la FFPJP et les organisateurs de nationaux et internationaux jeunes (dons de produits SAOS, aide financière sur les frais d'arbitrage, ...).

*Le Comité Directeur de la FFPJP accepte de prendre en charge, sur les internationaux et nationaux spécifiquement dédiés aux jeunes, le déplacement et les indemnités d'arbitrage de l'arbitre principal ainsi que le déplacement du délégué nommé par la FFPJP. (Application 2020)*

### **Règlementation concernant la pratique jeune : distances, catégories, boules, compositions des équipes...**

En collaboration avec la «Commission des Règlements, une réflexion a été menée autour de la réglementation concernant les jeunes : âges et catégories, distances, diamètres et masses des boules, composition des équipes...

**Le Comité Directeur de la FFPJP voté à l'unanimité pour les changements des catégories d'âge, à savoir, passage de la catégorie junior à 3 ans**

**Junior : 17-16-15 ans**

**Cadet : 14-13-12 ans**

**Minime : 11-10-9 ans**

**Benjamin : 8 ans et moins**

**L'application sera effective en 2021**

### **Jeunes et Jeu Provençal**

En collaboration avec la Commission Jeu Provençal, il est proposé des projets de développement pour faire adhérer le jeune public au Jeu Provençal.

### **Informations diverses :**

- Signature de la Convention pentapartite entre le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Sports, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP) et la FFPJP. Cette convention est signée pour 4 ans.
- Mise en place de la labellisation des écoles de pétanque pour la saison 2019-2020 basée sur les mêmes critères que lors de la précédente labellisation.
- Ouverture d'une section sportive à Saint-Andiol (13).
- Ecriture du « Livret de compétences du jeune joueurs » est en cours de réflexion et rédaction.

### **Prochains travaux de la commission**

Homogénéité en championnats (classiques et clubs)

La pratique des juniors en seniors

Mode de qualification en Championnat de France jeune

Développement des compétitions jeunes

Avantages et formations

### **S. JEU PROVENÇAL**

La commission propose que les Juniors aient la possibilité de participer aux championnats JP dès 2020.

***Décision : Le Comité Directeur donne avis favorable pour que les juniors participent aux qualificatifs et championnats de France de Jeu Provençal avec application dès 2020.***

La commission propose que toutes les parties se jouent en 13 points avec la possibilité de jouer en 11 points jusqu'en ¼ de finale (puis en 13 pour les ½ et la finale. Le but est de ne pas autoriser à jouer en 13 points puis en 11 points puis à nouveau en 13 points au cours d'une même compétition/championnat.

*Le comité directeur valide cette proposition.*

Une demande a été reçue afin de positionner le tour de cadrage quand on le souhaite (en fonction du nombre d'équipes) : ceci impliquerait une modification des textes.

Jusqu'à présent, il était possible de jouer en non homogène dans les petits comités. La commission propose une harmonisation et une homogénéisation pour tous.

*Le comité directeur valide cette proposition et les CDF Jeu Provençal se joueront en homogène club dès 2020.*

Une pétition du « Jeu collectif du Jeu Provençal » a circulé : elle reproche une prise de décision concernant les tenues vestimentaires sans l'avis des joueurs.

*Réponse du comité directeur : la même règle est appliquée en pétanque et en Jeu Provençal.*

## **T. MEDICAL**

### Compte rendu des Championnats de France

**Antenne médicale** : 2 CDF se sont déroulés sans antenne de secouristes, mais avec une caserne de pompiers à proximité; 2 CDF avec 2 secouristes non équipés ; 6 CDF avec une antenne de secouristes.

#### **Contrôles d'alcoolémie**

Bilan quantitatif : 219 contrôles ont été pratiqués sur 102 joueurs, 44 délégués et 73 arbitres.

Bilan qualitatif : concernant les joueurs, 86 contrôles se sont révélés négatifs, 5 avec des valeurs comprises entre 0,03 et 0,22 mg/l d'air expiré, 1 positif à 0,27 au 1<sup>er</sup> contrôle et redescendu à 0,24 mg/l d'air expiré au 2<sup>ème</sup> contrôle.

Concernant les délégués, nous comptabilisons 42 contrôles négatifs et 2 à 0,04 et 0,06 mg/l d'air expiré.

Concernant les arbitres : 72 contrôles négatifs et 1 à 0,04 mg/l d'air expiré.

**Interventions médicales** : 75 interventions ont été pratiquées pour plaies diverses, coup de chaleur, gastro, petite traumatologie, allergie, piqûres d'insectes, ORL. Le SAMU a évacué une personne pour décompensation aigue d'une Insuffisance Respiratoire Chronique. Une personne a été transportée aux urgences pour 1 entorse grave de la cheville nécessitant un plâtre.

#### **Village Sentez-vous Sport**

Dans le cadre de la rentrée Sentez-vous Sport qui est une promotion nationale du sport pour tous, nous serons présent cette année pour la première fois au Village Sentez-vous Sport le 28 septembre de midi à 22h au Parc de la Villette à Paris où seront présentes une trentaine de fédérations.

Le public présent pourra bénéficier d'une initiation gratuite à toutes les activités physiques et sportives représentées et en connaître les bienfaits. Notre discipline sera présente sur le site après quelques difficultés de mise en place au niveau de notre espace et la nécessité de monter un terrain de pétanque synthétique. L'animation sur place sera assurée par 2 licenciés de l'Amicale Sportive du Jardin du Luxembourg Yann ROUSVAL et Sylvie LAFON et la présence de 2 sportifs sur liste HN : Théo BALLIERE et Ludivine LOVET.

Initiation, démonstration des sportifs, ateliers de tirs et de points dirigés par les animateurs, défis type Pétanque Tour avec le public seront au programme.

## **Campagne Mois sans tabac**

Cette campagne est organisée par l'Agence Santé Publique France. La campagne médiatique sera lancée le 28 septembre et l'action se déroulera du 01 au 30 novembre. Affiches et flyers d'information ont été commandés et seront envoyés aux CD. Une note d'information sera envoyée à tous les CD et CR pour participer à cette campagne.

## **Règlementation contrôles d'alcoolémie sur les nationaux**

La réglementation actuelle pose un problème sur ce type de compétition car l'instance dirigeante est la FFPJP et il n'y a pas de délégué fédéral. Donc théoriquement les habilitations et ordres de mission devraient être établis par le président de la FFPJP.

## **Contrôle d'alcoolémie**

Voir relevé de décisions du comité directeur de septembre « **Les membres élus des comités directeurs régionaux habilités à effectuer des contrôles d'alcoolémie peuvent être missionnés par leur Comité Régional pour procéder à des contrôles d'alcoolémie sur les concours nationaux** ».

## **Médicosport-Santé**

Les documents nous concernant nécessaires à l'actualisation du Médicosport-Santé ont été transmis au CNOSF.

## **U. NATIONAUX**

### **Synthèse des nationaux 2019**

Concours annulés : 7 sur 5 sites. Chantonnay (85) 2 jeunes ; Marans (17) tripette mixte (problème de logistique) ; Valréas (84) doublette mixte (pour cause de canicule) ; Hyères les Palmiers (83) jeu provençal (manque de finances); Saint Bonnet le Château (42) senior et féminin – raisons techniques et financières.

Concours dont le barème est inférieur au règlement 2019 : National de Grasse avec 79 équipes, 120 en 2018 et 112 en 2017 (Pas de demande en 2020).

Buvette avec alcool : 12 sites.

Manque défibrillateur : 15 sites.

Sanitaires insuffisants : 21 concours seniors, 2 internationaux féminins, 1 international jeunes, 3 supra nationaux seniors, 1 supra national féminin, 4 nationaux féminins.

Manque appareils contrôle de boules : 31 sites

### **Délégations**

Le GT des nationaux a de plus en plus de difficulté pour trouver des délégués pour les concours nationaux, supra nationaux et internationaux. Les volontaires sont quelques fois mal formés et sans connaissance de l'informatique. Les comités régionaux doivent obligatoirement former leurs délégués avant de les envoyer sur les nationaux.

Concernant les supra nationaux, le GT des nationaux propose que les délégués soient nommés par les comités régionaux. La question sera évoquée au colloque.

Les internationaux et les événementiels sont toujours dévolus prioritairement aux élus du comité directeur.

Règle de 2 délégations pour 1 délégué : la réponse du comité directeur « au vu du manque de délégués, cette règle ne s'applique plus ».

### **Retour de la réunion du corps arbitral (CNA)**

L'accueil est bien souvent limite, les chambres sont insalubres, la restauration est parfois inexistante, les graphiqueurs sont non expérimentés, les délégués non formés.

Il est rappelé que les boissons doivent être fournies aux arbitres et délégués par l'organisateur (eau, café). Pas besoin de tickets le maillot est suffisant. Les repas sont également fournis par l'organisateur (arbitres et délégués). La chambre du dimanche soir est à la charge de l'organisateur si la distance de retour de l'arbitre est supérieure à 3 heures.

### **Nationaux vétérans, mixtes + de 128 équipes / Nationaux, supra nationaux et internationaux + de 512 équipes**

Une discussion est prévue lors du colloque de Montauban.

### **Paiement de l'inscription obligatoire en même temps que l'inscription de l'équipe**

Les équipes qui s'engagent pour un national, un supra national, un international ou un évènementiel doivent obligatoirement s'acquitter des mises au moment de leur inscription.

### **Inscription des équipes**

La liste des équipes (complète) doit être diffusée sur internet (site du national ou du comité départemental) au moins 72 heures avant le tirage au sort. Ceci permet aux joueurs puissent vérifier qu'ils sont bien inscrits.

### **Montant des engagements**

Madame la présidente du comité régional de PACA demande la possibilité de laisser le montant des engagements avec une fourchette. Par exemple : pour un national de 5 € à 6 € + les 2 € de frais ; pour un supra, inter ou évènementiel de 6 € à 8 € + les 2 € de frais.

*Décision : Le comité directeur se positionne contre cette proposition. Pas de modification des mises.*

### **Internationaux jeunes**

Nous avons au calendrier 2 concours internationaux jeunes. Ces compétitions attirent de nombreux licenciés jeunes et les subventions des régions et des départements sont de plus en plus faibles. Le club de Valence demande une aide financière de la part de la F.F.P.J.P.

*Réponse du comité directeur : les frais des délégués et arbitres sont pris en charge par la FFPJP (nationaux jeunes et internationaux jeunes inscrits comme tels au Calendrier Officiel).*

### **Répartition des prix**

Pas de modifications des prix en finale. Les chèques restent imposés pour une question de traçabilité fiscale au besoin.

### **Paiement sortie de poules**

Le règlement précise que les sorties de poules doivent être indemnisées à hauteur du prix de l'engagement (minimum). Peut-on laisser libre le remboursement à la sortie de poule ? Ce point sera évoqué au colloque des nationaux.

### **Création d'une catégorie doublette jeu provençal**

Suite à la demande d'un organisateur la catégorie national doublette au jeu provençal a été ajoutée au règlement. L'autorisation d'organiser un national en doublette au jeu provençal ne sera donnée qu'aux organisateurs d'un national ou supra national en tripléte dans la même semaine ou week-end.

### **Impression Calendrier des nationaux**

Pour diminuer le nombre des calendriers papiers le GT propose la répartition suivante :

1 calendrier par club (soit 6 000), 20 par nationaux (250 x 20 = 5 000), Comités régionaux (120), élus F.F.P.J.P. (21 x 5 = 105), partenaires (50). Soit 11 275 exemplaires. Proposition du nombre à imprimer : 12 000 exemplaires.

Pour rappel : le calendrier est en ligne sur le site de la F.F.P.J.P et téléchargeable sur téléphone.

*Réponse du comité directeur : oui avant suppression complète du calendrier papier.*

### **Minimas**

Le minima pour les nationaux en triplettes seniors est de 150. Le GT propose de rester sur la même règle.

*Réponse du comité directeur : pas de changement*

### **Indemnisation du délégué**

Loïc FUENTES nous fait remonter que certains organisateurs sont surpris que les délégués des nationaux, supra nationaux, internationaux et événementiels ne soient pas indemnisés comme les arbitres.

*Réponse du comité directeur : cette question sera vue avec les organisateurs lors du colloque des nationaux de début novembre.*

### **Valréas**

Le supra national de Valréas 2019 s'est déroulé le week-end de la canicule en France. 4 départements dont le Vaucluse étaient en alerte rouge avec interdiction d'organiser des manifestations sportives du vendredi 28 juin au samedi 29 juin à 20h00. Le concours national en doublette mixte a été annulé en cours de jeu le vendredi.

Après de nombreuses communications téléphoniques, le président Joseph CANTARELLI a réussi à avoir la possibilité de faire une coupure le samedi de 13h00 à 20h00. L'alerte rouge a été levée à 7h00 le samedi matin (météo France) et le jury informel du concours a décidé de reprendre à 18h00 avec des terrains ombragés.

Le président du comité du Vaucluse refuse l'agrément de ce concours « supra national » en raison de cette décision qui est contraire à l'arrêté préfectoral.

*Décision : le comité directeur donnera une réponse après avis définitif du CD 84 et du CR PACA*

### **Date d'un national sur un championnat régional**

*Réponse comité directeur : les joueurs ou joueuses sont qualifiés pour le championnat régional. Les joueurs ou joueuses non qualifiés sont libres de participer ou non à un national.*

### **Demande international Ajaccio**

Pour des raisons de chaleurs pour les joueurs et les spectateurs, les organisateurs demandent le début du concours à 16h00 le lundi. 1<sup>er</sup> jour : 16h00 - Poules + 3 parties (fin vers 3 heures du matin) ; 2<sup>ème</sup> jour : 16h00 - 8<sup>ème</sup> jusqu'à la finale.

*Décision du comité directeur : faire comme en 2019, soit début 10h00 – 3 parties de poule avant le repas avec reprise 17h00 ou 18h00 jusqu'aux 16èmes joués.*

### **Règlement**

Le règlement sera mis à jour en fonction des modifications apportées lors du comité directeur de novembre 2019.

### **Colloque des nationaux**

Le colloque des nationaux se déroulera le dimanche 3 novembre à Montauban.

Les inscriptions sont à transmettre à: [francis.garrigue@petanque.fr](mailto:francis.garrigue@petanque.fr)

## **VIII. Comité Régional ANTILLES-GUYANE**

L'assemblée générale de du CR Antilles Guyane appelée à se prononcer sur sa dissolution aura lieu le 18 Janvier 2020 en Guadeloupe en présence de Véronique BAJOLLET. Le Président de la Ligue Jean-Jacques ROMAIN se rapprochera de Xavier GRANDE afin de préparer son Ordre du Jour et les modalités statutaires.

## IX. APPEL D'OFFRE ASSURANCE

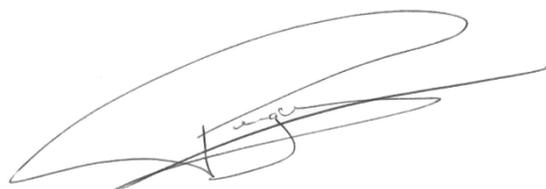
Les propositions reçues en réponse à notre appel d'offre ont été présentées au comité directeur. Celles-ci concernaient notamment l'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident liés aux licences.

*Le comité directeur vote à l'unanimité pour la proposition de MMA (sans mise en place de franchise pour les dommages RC Matériels) pour les 3 prochaines années.*

*(Levée de la séance à 11h45)*

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Joseph CANTARELLI

